



t.311 Afrique du Sud - CP

24.1.1992

PROGRAMME DE MESURES POSITIVES POUR CONTRIBUER
A L'ELIMINATION DE L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD

Un programme de bourses d'études a été lancé en 1981 et en 1986 le Conseil fédéral, dans sa déclaration sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud, a mis l'accent sur la mise en place d'un programme de mesures positives pour contribuer à l'élimination de l'apartheid et à l'émergence d'une société plus juste et démocratique. Depuis le début et jusqu'à ce jour, quelque 41 millions de francs ont été engagés. En 1990, ce programme plaçait la Suisse au 6e rang des donateurs (après les USA, la CE, UK, NL, Canada), mais elle ne le conservera certainement pas à l'avenir.

Les critères retenus pour ce programme (cf. annexe 1) s'appliquent aujourd'hui avec plus de souplesse dans la mesure où la politique du gouvernement s'est incurvée pour mettre fin au système de l'apartheid, notamment des mouvements interdits ne le sont plus et nos partenaires ne sont généralement plus confrontés aux tracas de la police de sécurité et de l'administration. L'attitude des autorités sudafricaines a aussi fondamentalement changé : le temps où le Président Botha tonitruait contre les pays qui encourageait le dialogue est passé. Nous avons toujours joué la transparence et par des communiqués de presse détaillés nous avons indirectement informé les autorités sudafricaines du contenu de notre programme. L'ambassadeur Jaquet nous a d'ailleurs laissé entendre qu'il le trouvait bon.

Le programme de mesures positives s'articule autour de six axes :

1. Le respect des droits de l'homme et la notion d'Etat de droit: nous soutenons les principales organisations du pays (Legal Resource Centre de Johannesburg, Lawyers for Human Rights de Pretoria, The Cape Human Rights Trust de Stellenbosch, the Black Sash, the Ass. for the Abolition of Death Penalty, The Human Rights Trust de Port Elizabeth, etc) qui malgré leur nombre ne font pas double emploi. Si les cas de détentions arbitraires et de prisonniers politiques ont très fortement diminué, il reste un énorme travail à faire pour démanteler l'appareil juridique de l'apartheid (de lege ferenda) et pour défendre les droits des Noirs en matière de droit du travail (p.ex. pensions), d'habitat, de liberté du commerce et de l'industrie (de lege data). Un accent est aussi mis sur la formation et le perfectionnement de juristes dans l'optique nouvelle pour l'Afrique du Sud de l'Etat de droit et des droits de l'homme.



Il nous paraît qu'à moyen terme ce volet du programme doit conserver au moins la même importance financière, car il a trait à un domaine crucial pour l'évolution de l'Afrique du Sud vers la démocratie, qui elle-même conditionne un changement positif dans beaucoup d'autres domaines.

2. L'encouragement au dialogue reste essentiel. Il y a eu déblocage de la situation, mais les incompréhensions, les préjugés sont encore très forts et les mentalités n'évoluent que très lentement. Les organisations qui désirent promouvoir le dialogue se sont adaptées à la situation nouvelle : si le dialogue au sommet s'est établi et n'a plus que peu besoin de leur concours, un besoin très manifeste existe à un niveau inférieur : profession, municipalités, acteurs sociaux, etc. Nous collaborons avec IDASA et allons le faire avec l'Institute for a multiparty democracy. Nous devons rester disponibles pour répondre à toute requête que justifient la méthode choisie, le thème retenu et les milieux concernés.

Dans le même ordre d'idée, nous cherchons à soutenir la formation de journalistes de recherche (en langue afrikaan par des stagiaires du Vrye Weekblad), car une information de qualité est le fondement du dialogue.

Notre appui, en marge du programme de mesures positives, au Zimbabwe Institute on Southern Africa qui se veut à Harare un lieu de recherche et surtout d'organisation de rencontres entre Sudafricains de milieux et d'opinion différents répond au même souci.

3. L'éducation est le volet le plus onéreux de notre programme. Il ne saurait augmenter, au contraire. Outre un programme de bourses d'études (dont bénéficient plus de 500 étudiants) géré sur place par différentes organisations, nous cherchons à mettre l'accent sur des formes innovatives en matière d'enseignement afin qu'il réponde mieux quant à ses finalités, son contenu et ses méthodes, aux besoins de la société sudafricaine et particulièrement des secteurs défavorisés.

Notre soutien au programme des Nations-Unies pour étudiants sudafricains à l'étranger se termine en 1992 et celui du programme de l'Entraide Universitaire mondiale a commencé à diminuer, dans la mesure où les étudiants peuvent retourner en Afrique du Sud. En contrepartie nous avons créé, dans le cadre des mesures en faveur du retour des exilés, un fonds de bourses de Fr. un mio auprès d'une ONG sudafricaine pour des étudiants revenant de l'étranger et poursuivant leurs études en Afrique du Sud.

Il serait certainement utile de mettre plus d'accent sur les bourses pour formation technique. Ce désir se heurte toutefois à la structure de l'enseignement qui n'accorde pas suffisamment d'importance à ce type de formation et aux mentalités qui font que les professions techniques sont sous-appréciées.

4. La formation informelle, l'appui au secteur non structuré, la formation d'animateurs sociaux, le soutien d'actions de développement communautaire se reflètent dans de nombreuses allocations, la plupart sous forme de "petits projets", mais quelques-unes sont importantes et impliquent un engagement à moyen terme. Il s'agit de répondre à une double préoccupation: renforcer le tissu social et économique à la base et apporter une réponse directe à la satisfaction de certains besoins. Alors que le système d'apartheid a tout fait pour déchirer le tissu social noir et pour contrecarrer les initiatives de la base, le soutien à cette catégorie d'actions est aussi ressenti comme une contribution en vue de l'élimination de l'apartheid.
5. Retrouver son identité culturelle est un préalable au développement. Les sociétés noires d'Afrique du Sud ont été désarticulées, ignorées et le plus souvent niées, si bien qu'en réaction le désir est actuellement très fort d'affirmer une personnalité, de savoir d'où on vient pour savoir où on va, de manifester son particularisme pour mieux s'intégrer (et non se noyer) dans un ensemble plus vaste. Plusieurs petits projets ont été soutenus, soit dans le domaine de l'expression artistique, soit dans le domaine de l'histoire sociale. Ce volet est appelé à rester modeste quant au volume financier et nous ne pouvons que réagir à des demandes qui nous sont présentées.
6. Le retour des exilés a été rendu possible par la levée de l'interdiction des mouvements noirs et, à la suite d'une négociation longue et laborieuse, par des mesures concernant l'abandon de poursuites judiciaires (indemnity) à l'encontre des exilés et la libération des prisonniers politiques. Les principaux mouvements anti-apartheid ont créé le National Coordinating Committee for the Repatriation of South Africa Exiles NCCR, qui appuie le HCR pour le retour des exilés et surtout qui cherche par ses comités locaux à faciliter la réintégration de ces personnes dans la société. Le HCR traite des questions d'amnistie, de papiers d'identité, de transport vers l'Afrique du Sud, de contrôle sanitaire, de centres d'accueil à l'arrivée, etc. Actuellement 7000 personnes sont revenues sur un total estimé à 30'000.

L'Aide humanitaire a versé une contribution de Fr. un mio au HCR pour ce programme. Une décision du Conseil fédéral a permis de mettre sur pied un programme spécial de fr. 10 mio (partie du solde disponible de l'opération GANUPT de Namibie) qui, par l'origine de son financement, ne sera pas renouvelable.

La DDA a confié la gestion de ce programme à HEKS, mais elle conserve la décision sur toutes les allocations de fonds. Il bénéficie aussi des avis du Groupe de coordination pour l'Afrique australe qui comprend des représentants des oeuvres d'entraide catholique et protestante suisses, ainsi que la CE J. Meier et les CN L. Nabholz et P. Tschopp).

L'accent a été mis sur le renforcement institutionnel et la définition des tâches et des méthodes du NCCR dont le rôle sera crucial pour la réintégration des anciens exilés. Un NCCR efficace attirera aussi plus facilement d'autres donateurs.

Pour faire face à l'urgence, notre aide a aussi porté dans un premier temps sur l'établissement et le fonctionnement de centres de premier accueil.

Les premiers programmes de l'intégration sont en place grâce à l'Entraide Universitaire mondiale (World University Service : formation et emploi de personnel pour ONG), du South African Student Education Trust (fonds de bourses), du Youth Education Trust (formation en vue de la production), de l'University of Western Cape (intégration de deux enseignants retour d'exil).

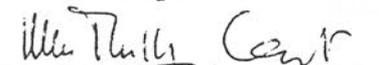
Un montant de Fr. 4,3 mio n'a pas encore été alloué. Il ira pour l'essentiel à des programmes de réintégration de préférence dans la région de Eastern Cape qui est particulièrement défavorisée.

Perspectives à moyen terme

Nous sommes convaincus que ce programme conserve toute sa raison d'être dans la situation actuelle de l'Afrique du Sud. Alors que d'autres bailleurs de fonds envisagent un appui important à des actions de développement, il nous paraît important de maintenir notre soutien aux entreprises favorisant le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, le dialogue et en matière de développement de nous concentrer sur des actions novatrices qui contribuent à tester de nouvelles orientations, sans pour autant ignorer des besoins importants (p.ex. bourses de formation).

Quant au volume financier de notre programme, il devrait quelque peu diminuer à l'avenir parce que l'Afrique du Sud n'est pas si pauvre en comparaison avec d'autres pays du Tiers-monde, parce que le crédit spécial de Fr. 10 mio pour le retour des exilés ne sera pas renouvelé, parce que les budgets de la DDA sont de plus en plus compressés. Nous avons déjà en 1991 et 1992 réduit plusieurs contributions et nous n'avons pas pu compenser les effets de l'inflation sudafricaine aggravés par une légère réappréciation du rand par rapport au franc suisse. Ainsi notre soutien en matière de bourses a perdu env. 25 % de sa substance.

Division pour l'Afrique et
l'Amérique latine


Henri-Philippe Cart

Annexes :

1. Critères du programme de mesures positives
2. Liste des principaux projets

Annexe 1-1Critères du programme de mesures positives

1. Si la DDA soutient des actions en Afrique du Sud, elle le fait dans les circonstances très particulières du régime de l'apartheid, ce qui implique la prise en considération de critères particuliers, en plus des critères habituels utilisés par la DDA. Il s'agit notamment des critères suivants :
 - 1.1 Les actions soutenues doivent concerner des domaines et des groupes de personnes qui, à cause de la politique d'apartheid, ne bénéficient pas des services de l'Etat ou rencontrent des difficultés particulières.
 - 1.2 Les actions soutenues doivent entraîner des effets de développement, mais aussi, grâce à leur caractère novateur et expérimental, concourir directement ou indirectement à l'émergence de structures démocratiques et à l'élaboration d'éléments de politiques sectorielles propres à répondre aux besoins d'une société sans apartheid.
 - 1.3 La préférence doit aller aux organisations qui cherchent à établir le dialogue entre milieux aux opinions différentes, à rassembler les gens, à favoriser la compréhension mutuelle, à lutter contre le sectarisme.
 - 1.4 Les actions qui visent à permettre aux intéressés de prendre en main leur avenir, jouissent d'un haut degré de priorité.
 - 1.5 Les organisations partenaires en Afrique du Sud doivent jouir de la confiance de milieux aussi larges que possible, et présenter un programme concret d'actions qui puisse attirer notre confiance quant aux objectifs poursuivis, aux méthodes appliquées et aux moyens utilisés.
 - 1.6 Les possibilités du suivi de notre ambassade, ou les relations qui peuvent être établies par une ONG suisse, est un élément important dans le choix des organisations partenaires.
 - 1.7 Les projets d'appui aux services de l'Etat (central, provincial, municipal), ainsi qu'à ceux des "Homelands indépendants ou non", ne peuvent être pris en considération, à moins qu'ils ne visent expressément à l'abolition d'un élément important du système d'apartheid.
 - 1.8 Des actions situées géographiquement dans un "Homeland" peuvent être prises en considération pour autant qu'elles n'entraînent pas une reconnaissance directe ou indirecte du "Homeland" ni qu'elles ne puissent en donner l'impression.

Annexe 1-2

- 1.9 Les actions soutenues en Afrique du Sud ne peuvent avoir pour partenaires des organisations formellement interdites par les autorités sudafricaines.
 - 1.10 Les actions de l'aide humanitaire obéissent à des critères propres qui peuvent s'écarter des points ci-dessus.
 - 1.11 Une information adéquate est faite en Suisse et en Afrique du Sud à intervalle régulier par la DDA, respectivement par notre ambassade, sur les contributions allouées par la DDA.
 2. Les actions soutenues par la DDA se concentrent de préférence sur les domaines suivants qui concernent des besoins évidents et prioritaires :
 - 2.1 La défense du respect des droits de l'homme de lege lata et de lege ferenda.
 - 2.2 L'encouragement au dialogue entre milieux sudafricains d'opinions différentes en vue de traiter des multiples aspects d'une société débarrassée de l'apartheid et des façons d'y parvenir, ainsi qu'à la communication par la formation de journalistes.
 - 2.3 La formation de cadres par l'octroi de bourses pour fréquenter en Afrique du Sud (ou à l'extérieur) les établissements d'enseignement supérieur, secondaire, technique, voire primaire, de bourses de perfectionnement, de bourses de formation complémentaire, ainsi que l'encouragement apporté à des formes nouvelles d'enseignement, de méthodes et de moyens d'enseignement.
 - 2.4 La formation des adultes, notamment dans les domaines du développement rural, des activités syndicales, de la gestion de collectivités de base, de l'artisanat et de la petite entreprise, et l'encouragement de réalisations concrètes dans ces domaines.
 - 2.5 L'affirmation de l'identité culturelle par le soutien à des projets d'activités artistiques, d'histoire sociale et de communication.
 - 2.6 L'aide humanitaire.
-

Annexe 2

<u>Liste des principaux projets</u>	<u>Début</u>	<u>Engag. totaux,</u>	<u>dont engagements 1992</u>
		<u>2'733'000.-- = 7 %</u>	
A) <u>RESPECT DES DROITS L'HOMME</u>			
LEGAL RESOURCE CENTRE	1987	1'212'000.-	240'000.-
LAWYERS FOR HUMAN RIGHTS	1988	681'000.-	200'000.-
CAPE HUMAN RIGHTS TRUST	1989	25'000.-	5'000.-
BLACK SASH	1990	83'000.-	25'000.-
ABOLITION OF DEATH PENALTY	1990	15'000.-	5'000.-
HUMAN RIGHTS TRUST P.E.	1989	117'000.-	20'000.-
CASE: SOCIAL ENQUIRY	1988	150'000.-	30'000.-
DIVERSES ACTIONS		450'000.-	
		<u>3'517'000.-- = 8 %</u>	
B) <u>DIALOGUE</u>			
IDASA	1987	1'219'000.-	200'000.-
FIVE FREEDOM FORUM	1989	132'000.-	-.-
INST. MULTIPARTY DEM. FORMATION JOURNALISTES	1992	200'000.-	50'000.-
ZIMBABWE INSTITUTE	1989	247'000.-	90'000.-
DIVERSES ACTIONS	1989	1'300'000.-	200'000.-
		419'000.-	
		<u>19'398'000.-- = 47 %</u>	
C) <u>BOURSES</u>			
SA STUDENTS EDUC. TRUST	1982	13'336'000.-	1'600'000.-
INST. RACE RELATIONS	1980		
ASCOP	1981		
WITS UNIVERSITY	1987		
SACHED	1987	976'000.-	150'000.-
FONDS ONU (ETRANGER)	1980	1'840'000.-	150'000.-
ENTR. UNIVERSIT. MOND. (CARITAS)	1988	1'950'000.-	400'000.-
CAPE EDUC. PROGR.			
(CARITAS)	1990	245'000.-	80'000.-
TERRE DES HOMMES BS	1987	337'000.-	90'000.-
HORLOGERIE MAMELODI	1987	200'000.-	30'000.-
ST. MARY PRETORIA	1987	130'000.-	31'000.-
DIVERSES ACTIONS		384'000.-	
		<u>3'977'000.-- = 10 %</u>	
D) <u>ARTISANAT, PME, DEV. COMMUNAUTAIRE</u>			
GET AHEAD FOUNDATION	1988	583'000.-	130'000.-
URBAN FOUNDATION	1987	1'710'000.-	310'000.-
HEALTH ORGANISATIONS	1987	882'000.-	200'000.-
DIVERSE ACTIONS		802'000.-	

E) IDENTITE CULTURELLE447'000.-- = 1 %

MARKET THEATRE JOBURG	1987	47'000.-	-.-
UPSTAIRS THEATRE DURBAN	1989	113'000.-	30'000.-
HISTOIRE SOCIALE CAPE UNI.	1989	184'000.-	35'000.-
DIVERSES ACTIONS		103'000.-	-.-

F) RETOUR EXILES

1991

11'000'000.-- = 27 %

CONTR. AIDE HUMANITAIRE			
AU HCR		1'000'000.-	
CENTRES D'ACCUEIL		925'000.-	
APPUI INST. NCCR		300'000.-	
PROGR. REINTEGRATION		2'885'000.-	
BOURSES ETUDES ET			
ENSEIGNANTS		1'260'000.-	
GESTION HEKS/EPER		245'000.-	
SOLDE:A PRECISER			
ULTERIEUREMENT		4'385'000.-	

TOTAL

41'072'000.-- = 100 %